

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 817

présenté par
M. Gille
-----**ARTICLE 5**

À l'alinéa 138, substituer aux mots :

« en vigueur antérieurement à l'intervention de »

les mots :

« antérieures à ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.